



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de la communication OFCOM
Division Médias
Section Services médias

CH-2501 Biel/Bienne

OFCOM ;

POST CH SA

Référence : BAKOM-313.5-70/4/1/1

Affaire :

Biel-Bienne, le 29 octobre 2025

Audition concernant la transition économique de RJB SA

Madame, Monsieur,

RJB SA est titulaire de la concession de diffusion pour le programme radio *RJB* dans la zone de desserte « Biel/Bienne – Jura bernois » définie à l'annexe 1, chiffre 4, de l'ordonnance du 9 mars 2007 sur la radio et la télévision (ORTV ; RS 784.401).

Jusqu'à présent, RJB SA était détenue entièrement par **Jura Bernois Bienne Seeland Holding SA (JBBS Holding SA)**. Celle-ci appartenait à parts égales à **BNJ Media Holding SA** et à **Multimedia Gassmann AG**. Après le retrait de Multimedia Gassmann, JBBS Holding SA reste la propriété exclusive de BNJ Media Holding SA.

Désormais, **Jura Média SA** devrait devenir actionnaire de RJB SA. Elle est détenue à parts égales par la Fondation Gilos à Soyhières, par la Fondation F.I.E.R. (Fondation d'impulsion économique régionale) à Delémont et par Pressor SA à Delémont.

Les parts du capital de RJB SA seraient ainsi réparties à parts égales entre JBBS Holding SA (détenue par BNJ Media Holding SA) et Jura Média SA.

Ce changement de propriété concerne plus de 20 % du capital-actions de RJB SA. Par conséquent, en vertu de l'art.48, al. 3, de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), il constitue un transfert économique de la concession, lequel doit être approuvé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). RJB SA a déposé une demande en ce sens auprès du DETEC.

Office fédéral de la communication OFCOM
Etienne Bürdel
Tel. +41 58 465 22 52 Fax
etienne.buerdel@bakom.admin.ch
<https://www.bakom.admin.ch>

Avant de rendre sa décision, le DETEC souhaite connaître la position des cantons couverts par la zone de desserte et des autres milieux intéressés. Nous vous invitons ici à vous prononcer sur le transfert de la concession. Vous trouvez les documents concernant la demande de transfert sur le site internet de l'OFCOM, sous : www.bakom.admin.ch > L'OFCOM > Bases légales > Consultations et auditions.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer votre avis écrit d'ici le **21 novembre 2025** par courriel à etienne.buerdel@bakom.admin.ch ou par courrier postal à **OFCOM, Division Médias, Rue de l'avenir 44, 2501 Biel/Bienne**.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Office fédérale de la communication



Susanne Marxer
Vice-directrice

Destinataires :

- Canal 3 AG
- Impressum
- Canton de Berne
- Radio Régionales Romandes RRR
- Syndicat suisse des médias SSM
- SRG SSR
- Association suisse des radios privées ASRP